



**CONSEIL MUNICIPAL N°06/2019
DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019**

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 12 NOVEMBRE 2019

<p><u>Nombre de conseillers</u></p> <p>En exercice : 29</p> <p>Quorum : 15</p> <p>Présents : 25</p> <p>Pouvoirs : 2</p>	<p>Le mardi 12 novembre 2019 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de Grand Bourgtheroulde s'est réuni à l'hôtel de ville lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Vincent MARTIN, Maire, en date du mercredi 06 novembre 2019,</p>
---	---

Prénom	Nom	présent-e	excusé-e	Pouvoir à	secrétaire
Vincent	MARTIN	Présent			
Didier	PARIN	Présent			Secrétaire
Jacques	AUVARD	Présent			
Daniel	HUE	Présent			
Myriam	FERLIN	Présente			Secrétaire
Josette	VALLÉE	Présente			
Erick	POISSON		Excusé		
Muriel	QUENOT	Présente			Secrétaire
Stéphane	LECLERC	Présent			
Florence	GUIMBARD	Présente			
Thierry	JARDEL	Présent			
Nelly	HARDY	Présente			
Gérard	SWERTVAEGER	Présent			
Jacques	DESPOIS	Présent			
Françoise	RENARD	Présente			
Gervais	NICOUÉ	Présente			Secrétaire
Philippe	MARIE	Présent			
Isabelle	BRUN DOBAT	Présente			
Aude	DE LA CONTE		Excusée	Didier PARIN	
Laetitia	DOUVILLE	Présente			
Céline	MANAC'H	Présente			
Benjamin	PICARD	Présent			
Mélanie	ARGENTIN	Présente			
Pierre	PONTY	Présent			
Myriam	LEGRAND		Excusée	Isabelle BOUTTIER	
Isabelle	BOUTTIER	Présente			
Christophe	DESCHAMPS	Présent			
Emmanuel	ALLIGIER	Présent			
Sylvie	BAUDOIN		Excusée		
	TOTAL	25/29	4/29	2/29	4/29

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 10 septembre 2019, à l'unanimité des présents.

Nomination des secrétaires de séance.

ORGANISATION

- 1- Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Monsieur le Maire.
- 2- Information sur le PLUI

FINANCES :

- 3- Subventions aux associations : boxe-thaï.
- 4- Subvention pour récupérateurs d'eaux pluviales.
- 5- Décision modificative du budget principal.
- 6- Décision modificative du budget assainissement.
- 7- Fiche financière travaux de rénovation de l'école primaire.
- 8- Demande de subvention auprès du Département de l'Eure au titre du « séjour patrimoine » pour le voyage scolaire de l'école primaire.
- 9- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la maîtrise d'œuvre de mise en conformité du point A2 de la station d'épuration.
- 10- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le changement des fenêtres au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

DIVERS :

- 11- Remerciements.
- 12- Questions diverses.

1- Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Maire.

Monsieur le Maire précise qu'en vertu de la délibération en date du 05/10/2017, il a :

- Déclaré la candidature de la commune de Grand Bourgtheroulde au programme « Petites Villes de Demain », l'objectif étant de bénéficier du programme pour renforcer les fonctions de centralité de la commune (commerces et services publics)
- Signé l'avenant n°1 à la convention avec le SERPN pour la mise à jour du nombre de postes de relevage sur la commune.
- Signé une convention de mécénat avec la Caisse d'Epargne pour l'achat d'ordinateurs « Ector » conçus spécifiquement pour les apprentissages des enfants dit « dys », pour un montant de 3 200 €.

2- Information sur le PLUI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Roumois Seine a initié un PLUI. Il demande aux Conseillers de prendre connaissance des premiers éléments de l'étude menée par l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine (cf pièce jointe) et de la newsletter.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion a lieu le 30/11 pour rédiger la délibération de prescription du PLUI, pour le conseil communautaire du 19/12.

Des visites de terrains sont été organisées : une en octobre, deux les 13 et 19 novembre pour une découverte du territoire.

Monsieur Didier Parin regrette que le PLUI soit initié dans les 3 derniers mois du mandat alors que cela aurait pu être lancé, il y a 3 ans, avec l'élaboration du projet de territoire à l'occasion de la création de la Communauté de Communes. Il s'interroge sur le fait que peut-être, les communes n'auraient pas quitté l'EPCI, si un projet avait existé. L'élaboration et la mise en place du PLUI va demander 4 à 5 ans.

Arrivée d'Isabelle Brun Dobat à 20h40.

3- Subventions aux associations : boxe-thaï.

Le Conseil Municipal approuver à l'unanimité la subvention exceptionnelle de 500 €, au vu du bilan du déplacement.

Le Radja Thaï Boxing est allé, les 18/19/20 Octobre 2019, en Allemagne aux World Champions hips WFMC, le palmarès est le suivant :

Lina Jemili : Championne du Monde ;

Anaëlle Faure : Vice-Championne du Monde ;

Cyril Laurent : Vice-Champion du Monde

Quentin Mercier prend une 3ème place.

Monsieur Emmanuel Alligier demande des précisions sur le nombre de personnes qui se sont déplacées en Allemagne.

Monsieur le Maire explique que les 4 sportifs et les 5 accompagnateurs, se sont déplacées. Les sportifs continuent les entrainements pour repartir l'année prochaine au championnat du monde.

4- Subvention pour récupérateurs d'eaux pluviales.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry Jardel.

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité a mis en place l'opération « récupérateur eaux pluviales ».

Deux nouveaux dossiers complets ont été déposés. Il rappelle qu'est subventionnée la fourniture d'un récupérateur dans la limite de 500 €. La main d'œuvre et les travaux annexes ne sont pas subventionnés.

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité les subventions suivantes :

Madame Blanchemain Séverine : 319 € pour l'installation d'un récupérateur d'eaux pluviales, (hors main d'œuvre)

Monsieur Markowski Jérôme : 500 € pour l'installation d'un récupérateur d'eaux pluviales.

Monsieur Gervais Nicoué demande comment est effectué le contrôle des travaux.

Monsieur le Maire explique que la subvention est versée au vu des factures acquittées. Le Conseil de Développement Durable peut également se déplacer, il lui arrive de le faire pour les haies champêtres. Il laisse le soin à la prochaine mandature de trouver d'autres modalités de contrôle.

5- Décision modificative du budget principal.

Vu le budget communal voté en date du 12/03/2019,

Monsieur le Maire explique que des ajustements budgétaires sont nécessaires au fur et à mesure de l'année budgétaire.

Le Conseil Municipal valide la décision modificative suivante par 23 voix « pour » et 4 abstentions sans justification, malgré la demande en séance de Monsieur le Maire, de Mesdames Isabelle Bouttier et Myriam Legrand (pouvoir à Madame Isabelle Bouttier) et Messieurs Pierre Ponty et Emmanuel Alligier :

En section de fonctionnement du budget communal :

- Chauffage : suite au nouvel appel d'offre du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gaz de l'Eure, il y a changement de distributeur. Il faut solder l'année en cours.
- Petits équipements : quelques achats nécessaires à l'installation des associations au Centre Gilbert Martin, achat de bacs à sel pour la viabilité hivernale localisée et de nombreux achats complémentaires à l'école maternelle pour la 7^{ème} classe.
- Fourniture voirie : beaucoup d'achat de panneaux de voirie et de peinture routière.
- Locations mobilières : coût pour les illuminations de Noël oublié lors de la préparation budgétaire
- Fournitures administratives : ajustement

- Livres bibliothèque : une facture de 1 936 € de 2018 payée en 2019, mais le budget alloué est de 5 000 € par an
- Voirie : réparation des feux de Thuit Hébert
- Réseaux : extension du réseau télécom qui est à passer en fonctionnement et non en investissement
- Matériel roulant : réparation camion du service technique
- Documentation générale : codes électoraux à renouveler à chaque élection
- Frais acte et contentieux : un recours en urbanisme à payer et une recherche généalogique pour retrouver les héritiers d'une propriété en état dégradé
- Fêtes et cérémonies : frais pas toujours connus
- Publications : livrets poilus, livrets citoyen, banderoles commerçants...
- Transports divers : surcoût du voyage des seniors (lieu plus éloigné)
- Frais d'affranchissement : on essaye de diminuer mais il y a beaucoup d'envois en recommandé
- Services bancaires et assimilés : ligne de trésorerie non activée
- Concours divers : retard d'envoi de la facture du syndicat pour le Plan Communal de Sauvegarde
- Impôts divers : erreur d'imputation en 2018 corrigée en 2019
- Chapitre 012 Charges de personnel : suite à la titularisation d'une personne en contrat depuis plus de 3 ans
- FNGIR : indu de 2018 à rembourser
- Titres annulés : le montant n'est jamais connu d'avance
- Compensés par : Operations d'ordre ajustement des dotations aux amortissements surestimées lors de la préparation budgétaire et remboursement sur rémunération du personnel (beaucoup d'absences longues) et des plus sur les taxes foncières et la dotation de solidarité rurale (montants non connus lors de la préparation budgétaire)

En section d'investissement du budget communal :

- Aménagement de l'écoulement des eaux pluviales vers la mare du clos du vieux chêne
- Chemin piétonnier sécurisé entre l'école primaire et la mairie
- Restaurant scolaire erreur d'article entre mobilier et travaux
- Mairie remplacement d'un ordinateur pour le restaurant scolaire
- Ecole mat : mobilier 7^{ème} classe
- Divers ajustements de prix
- Intégration achat-vente maison rue de Brionne (avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie)
- Compensés par : la suppression du schéma de défense incendie, car c'est le Service Départemental d'Incendie et de Secours qui fera et non le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg, un plus sur la taxe d'aménagement.

Commune de Grand Bourgtheroulde

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Articles	Désignations	Montant	Articles	Désignations	Montant
011 Charges à caractère général					
60613	Chauffage urbain	16 000,00 €	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	6 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	4 100,00 €	73111	Taxes foncières et d'habitation	94 200,00 €
60633	Fournitures de voirie	6 300,00 €	74121	Dotation de solidarité rurale	15 326,00 €
6064	Fournitures administratives	900,00 €			
6065	Livres bibliothèque	1 936,00 €			
6135	Locations mobilières	8 490,00 €			
615231	Voie	5 700,00 €			
615232	Réseaux	5 400,00 €			
61551	Matériel roulant	2 800,00 €			
6182	Documentation générale	200,00 €			
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 500,00 €			
6232	Fêtes et cérémonies	10 600,00 €			
6237	Publications	2 900,00 €			
6248	Transports divers	2 900,00 €			
6261	Frais d'affranchissement	3 300,00 €			
627	Services bancaires et assimilés	300,00 €			
6281	Concours divers	1 500,00 €			
63513	Autres impôts locaux	400,00 €			
012 Charges de personnel et frais assimilés					
6332	Cotisations versées au FNAL	435,00 €			
64111	Rémunération principale	5 800,00 €			
64131	Rémunérations	24 800,00 €			
6451	Cotisations URSSAF	11 200,00 €			
014 Atténuations de produits					
739221	Remboursement FNGIR	490,00 €			
042 Opérations d'ordre de transfert entre section					
6811	Dotations aux amortissements	-4 525,00 €			
67 Charges exceptionnelles					
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 100,00 €			
	Total	115 526,00 €		Total	115 526,00 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
	Opération réelle	-		Opération réelle	
115	Aménagement voirie	-			
2128	Autres agencements (Mare Clos du Vieux Chêne)	6 659,00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	
2128	Autres agencements (Création chemin piétonnier derrière la Mairie)	5 493,00 €		Vente propriété sise 545 rue de Brionne	127 473,00 €
2152	Installations voirie	-5 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	
149	BÂTIMENT - RESTAURANT SCOLAIRE		10226	Taxe d'aménagement	2 693,00 €
21312	Bâtiment scolaire (gâche électrique portillon)	1 112,00 €			
164	MATERIEL ET MOBILIER - MAIRIE				
2051	Concessions et droits similaires	612,00 €			
2183	Matériel informatique (1 ordinateur)	799,00 €			
166	MATERIEL ET MOBILIER - ECOLE MATERNELLE				
2183	Matériel et Mobilier	1 099,00 €			
178	MATERIEL ET MOBILIER - RESTAURANT SCOLAIRE				
2184	Mobilier	-1 112,00 €			
187	BÂTIMENT - EGLISE DE BOSC BENARD COMMUN				
21318	Autres bâtiments publics (Cloches)	326,00 €			
188	BÂTIMENTS - EGLISE DE THUIT HEBERT				
21318	Autres bâtiments (Restauration du plancher du chœur)	120,00 €			
193	RESEAU D'EAU POTABLE				
2031	Frais d'études (Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie)	-7 415,00 €			
184	ACHAT DE PROPRIETE				
2115	Terrains bâtis (Propriété rue de Brionne-hors frais)	127 473,00 €			
	Total	130 166,00 €		Total	130 166,00 €

6- Décision modificative du budget assainissement.

Vu le budget assainissement voté en date du 12/03/2019,

Monsieur le Maire explique que des ajustements budgétaires sont nécessaires au fur et à mesure de l'année budgétaire.

Le Conseil Municipal valide la décision modificative suivante par 23 voix « pour » et 4 abstentions sans justification, malgré la demande en séance de Monsieur le Maire, de Mesdames Isabelle Bouttier et Myriam Legrand (pouvoir à Madame Isabelle Bouttier) et Messieurs Pierre Ponty et Emmanuel Alligier :

En section d'investissement du budget assainissement :

- Complément de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité du point A2.
- Intégration de la maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité du point A2 de la station d'épuration.
- Compensés par les subventions de l'agence de l'Eau Seine-Normandie et l'ajustement des dotations aux amortissements surestimées lors de la préparation budgétaire.

Service Assainissement					
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Opération réelle			Opération réelle		
147	BÂTIMENT - STATION D'EPURATION	-	13	Subventions d'investissement	
213	Constructions (AMO Conformité A2)	2 776,00 €	1311	Etat et Etablissements nationaux	2 592,00 €
213	Constructions (MO Conformité A2)	20 645,00 €	1311	Etat et Etablissements nationaux	6 881,00 €
Opération d'ordre			Opération d'ordre		
OPFI	Opérations financières				
1391	Subventions d'équipement (amortissements)	-13 948,00 €			
	Total	9 473,00 €		Total	9 473,00 €

7- Fiche financière travaux de rénovation de l'école primaire.

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation de l'école primaire Hector Malot est subventionnée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, le Département de l'Eure a donné un accord de principe sous réserve d'ouverture des plis.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la présente la fiche financière globale de l'opération.

	Etudes et lots de travaux	Montant € H.T.
Architecte	Emile Jean Pierre	15 290,65 €
Coordinateur SPS	Lefevre Michel	1 260,00 €
Cabinet contrôle	Qualiconsult	2 720,00 €
Publication	Médialex	801,14 €
Diagnostic avant travaux	Alvidiag	2 100,00 €
Lot 1 Gros œuvre	Spie Batignolles	41 859,22 €
Lot 2 Menuiseries extérieures	ANM	24 906,57 €
Lot 3 Menuiseries intérieures	Malitourne	42 122,13 €
Lot 4 Peinture	Dolpierre	14 674,72 €
Lot 5 revêtements de sols	Revnor	12 746,50 €
Lot 6 Electricité	ARE	14 970,90 €
Lot 7 Plomberie	Leblanc Michel	20 984 ,00 €
Montant de l'opération		194 436,83 €
Aléas et imprévus (5 % du montant)		9 722,79 €
TOTAL HT		204 158,62 €
Subvention du Conseil Départemental 30%		61 247,29 €
Subvention DETR 40%		81 663,05 €
FCTVA		38 274,30 €
Autofinancement TTC		63 805,51 €

8- Demande de subvention auprès du Département de l'Eure au titre du « séjour patrimoine » pour le voyage scolaire de l'école primaire.

Monsieur le Maire explique que le Département de l'Eure subventionne dans le cadre du séjour « patrimoine » des voyages scolaires. L'école primaire Hector Malot organise un tel séjour à Giverny pour 75 enfants. Pour être subventionné, le projet doit obtenir l'aval de la municipalité via une délibération.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

valider ce projet de séjour « patrimoine » dont la fiche financière est la suivante :

- **Cout de l'hébergement :** 8 362.80 € (non soumis à taxe)
- **Coût des visites et activités :** 2 656.25 € HT soit 3 187.50 € TTC
- **Subvention du Département :** 7 432.80 €
- **Part restant à charge :** 4 117.50 €

Et d'autoriser Monsieur le Maire à demander la subvention au Département.

9- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la maîtrise d'œuvre de mise en conformité du point A2 de la station d'épuration.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-21-1,

Monsieur le Maire expose,

La Commune de Grand Bourgtheroulde a décidé, suite à l'arrêté préfectoral du 23 mars 2017, de lancer les travaux de mise aux normes du point A2 de la station d'épuration communale. Il s'agit principalement d'équiper le trop plein du bassin de stockage restitution d'un système de comptage fiable permettant de mesurer les volumes déversés au milieu naturel en cas de débordement par temps de pluie, étant entendu que ce trop-plein est déjà équipé d'un système de prélèvements d'échantillons.

Cette opération requiert l'intervention d'un maître d'œuvre spécialisé dans le domaine.

A ce titre, et compte tenu des montants estimés, une consultation directe auprès de sociétés spécialisées a été engagée par Cad'en, assistant de la commune.

Afin d'engager au plus vite l'opération et les demandes de subventions, permettant ainsi de respecter les exigences de mise aux normes des ouvrages et d'éviter une nouvelle non-conformité, il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la ou les société(s) qui sera (seront) désignée (s) comme le(s) mieux disante(s) à l'issue de l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d' :

- **APPROUVER** la proposition de choix de Monsieur le Maire, pour la consultation de Bureau d'Etudes Techniques spécialisés ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et ses éventuels avenants dans la limite d'un montant maximum cumulé de 25.000,00 € HT
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application des articles L2131-2 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales.

10- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le changement des fenêtres au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

Monsieur le Maire rappelle que l'hôtel de ville a été rénové pour partie dans les années 90, qu'il y a encore des fenêtres à simple vitrage et qu'il convient de les rénover, dans le but de sécuriser le rez-de-chaussée et faire des économies d'énergie.

La fiche financière estimative de ce projet est de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC et pourrait se présenter de la manière suivante :

- Travaux :	20 000 € HT soit 24 000 € TTC (TVA 20%)
- <u>Subventions :</u>	
- DETR 40 % :	8 000 €
- Autofinancement :	12 064 €
- FCTVA :	3 936 €

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Monsieur Pierre Ponty demande combien de fenêtres de la Mairie, il est prévu de rénover.

Monsieur le Maire lui explique qu'il s'agit des fenêtres en simple vitrage du rez-de-chaussée soit 6 en tout.

11- Remerciements.

Monsieur le Maire présente les remerciements de :

- La randonnée hébertoise pour la subvention de fonctionnement de 2019.
- Le secours populaire français du Roumois pour la subvention de fonctionnement de 2019.
- L'association Vie et Espoir pour la subvention de fonctionnement de 2019.
- Le pétanque club du Roumois pour la subvention exceptionnelle accordée en 2019.
- Les jeunesses musicales de France pour la subvention de fonctionnement de 2019.
- Le secours catholique pour la subvention de fonctionnement de 2019.
- Le collège pour l'aide à l'organisation du cross annuel.
- Monsieur Mitchell Swift, officier de vol, qui au nom du 57^{ème} escadron de la Royal Air Force, remercie pour l'envoi de la plaque commémorative réalisée pour le 75^{ème} anniversaire du crash de l'avion Lancaster LM626.

Il souhaite également que les membres du Conseil Municipal se joignent à lui pour :

- Féliciter Monsieur Briac Denoeud pour sa médaille de bronze au championnat de France d'équitation dans la discipline « tir à l'arc à cheval en catégorie club A1 ».
- Remercier Monsieur Gérard Swertvaeger pour la donation de toutes ses anciennes cartes postales du Roumois.
- Remercier Monsieur Bruno Questel pour la donation de toutes ses anciennes cartes postales de Bourgheroulde, Infreville et Boscherville.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de presque 500 cartes postales anciennes qui seront versées à la future médiathèque.

12- Questions diverses.

Monsieur Gérard Swertvaeger demande ce qu'il se passe à la ferme des Hayes.

Monsieur le Maire explique que c'est un particulier qui a acheté. La maison serait rénovée en logements et certains bâtiments seront démolis.

Madame Muriel Quenot a été très étonnée par la lecture, dans la dernière publication communale, le GB info, de l'expression libre de l'opposition. En effet, le sujet des coûts de fonctionnement de la médiathèque et notamment de l'embauche d'un agent a été abordé le 30/11/17 en commission culture et avait déjà été évoqué précédemment. Une commission culture a lieu tous les trois mois environ, elle constate et regrette qu'aucun élu de l'opposition n'ait assisté aux 3 commissions culture qui se sont tenues en 2018. Une seule commission a été annulée cette année pour défaut de contenu.

Madame Isabelle Bouttier demande où en est le projet de maison médicale.

Monsieur le Maire explique que depuis la dernière réunion, début octobre, il n'y a pas d'évolution. Le projet privé est toujours en vente en état futur d'achèvement. Le débat est toujours le même, mais un relai a été nommé par les professionnels. Le notaire va être saisi pour la rédaction des statuts de la société civile immobilière.

Monsieur le Maire comprend que Madame Muriel Quenot soit offusquée par cette publication. Il souhaite vivement remercier devant les membres du Conseil Municipal Madame Muriel Quenot pour son investissement et le travail qu'elle fournit avec les membres du Conseil des Sages et les bénévoles. Son travail est connu et reconnu. Il tient à signaler au Conseil qu'une inscription voire un classement aux monuments historiques, d'un vêtement religieux du 19ème, est en cours à l'église de Bourgtheroulde.

Madame Muriel Quenot précise que les remarques faites dans cet article ne correspondent pas à la réalité et sont de la malhonnêteté intellectuelle.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 15.

Compte rendu affiché le vendredi 15 novembre 2019 à 12 heures.